

Secrétariat Général.

16 mai 2023.

RAPPEL

RÉUNION DU 1^{ER} JUIN 2023.

Notre prochaine réunion aura lieu le 1^{er} juin 2023 dans les salons du Grand Hôtel Intercontinental, 2, rue Scribe, 75009 Paris.

Horaire

- Réunion plénière : 10h30-12h00.
- Apéritif : 12h00-12h30.
- Déjeuner : 12h30-14h00.

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE.

- 1. Modernisation du Contrôle Aérien : intervention de Florian Guillermet, directeur des services de la navigation aérienne.**
- 2. Questions d'exploitation : QDS DGAC et ADP.**
- 3. Réforme du règlement créneaux.**
- 4. Premier bilan du nouveau site Internet www.barfrance.fr**
- 5. Autres questions.**

Merci de me faire savoir le plus tôt possible par courriel si vous souhaitez participer à la réunion.

Espérant vous voir nombreux le 1^{er} juin 2023.

Vous pouvez régler votre participation financière par chèque à l'ordre de BAR France ou par virement sur le compte de l'association (RIB Joint).

Dans les deux cas, merci de noter la référence de la réunion.

Cordialement.

Yves Ezanno.

BAR France.

Réunion du 1^{er} juin 2023.

Compagnie :.....Monsieur - Madame.....

Participera à la réunion à 10H30. OUI.....NON...

(Supprimer la mention inutile).

Participation aux frais pour la réunion (sans déjeuner) : 30 €

Participera au déjeunerOUI.....NON.... (Supprimer la mention inutile)

Participation aux frais de la réunion et du déjeuner : 55 €.

(Ce document tiendra lieu de justificatif pour votre comptabilité).

Comme vous le savez, nous avons passé un accord de partenariat avec Air Promotion Group qui subventionne partiellement nos réunions plénières.

En vertu de cet accord, le coût de la participation financière est fortement réduit pour les membres de BAR France.

Règle de no show : Pour chaque réunion, BAR France signe avec l'hôtel un contrat qui nous engage financièrement sur la base du nombre de membres

inscrits (par e-mail ou par téléphone) pour cette réunion plus de 48 heures à l'avance.

Toute annulation intervenant dans un délai inférieur à 48 heures ne peut pas être répercutée pour réduire notre engagement et est facturée par l'hôtel.

Pour des raisons évidentes de bonne gestion, les annulations de dernière minute ne peuvent pas être prises en compte et doivent être réglées.